

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)

		Exercice N			Total	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires			
Désignation de l'entreprise : HEMERIA AIRSHIP					Néant <input type="checkbox"/> *	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB	FC	
	biens *	FD	924 550	FE	FF	
	Production vendue	FG	2 502 427	FH	FI	
	services*					
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	3 426 976	FK	FL	
	Production stockée*				FM	
	Production immobilisée*				FN	
	Subventions d'exploitation				FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	
	Autres produits (1) (11)				FQ	
Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	
	Variation de stock (marchandises)*				FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	
	Salaires et traitements*				FY	
	Charges sociales (10)				FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	- dotations aux amortissements*				GA
		Sur immobilisations				GB
		- dotations aux provisions				GC
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GD
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GE	
Autres charges (12)				GF		
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GG	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GH	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)				GI	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)				GJ	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GK	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GL	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GM	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GN	
	Différences positives de change				GO	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GP	
Total des produits financiers (V)					GQ	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GR	
	Intérêts et charges assimilées (6)				GS	
	Différences négatives de change				GT	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GU	
Total des charges financières (VI)					GV	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GW	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

4

COMPTES DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

N° 2053-SD 2023

Désignation de l'entreprise		HEMERIA AIRSHIP		Néant <input type="checkbox"/> *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	391	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG	8 500	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	8 891	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(8 891)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *			(X)	HK	(305 527)	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	3 921 331	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	3 986 262	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	(64 931)	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont produits de locations immobilières			HY	
		Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG	
	(3)	Dont - Crédit - bail mobilier *			HP	
		Dont - Crédit - bail immobilier			HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			1H	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			1J	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			1K	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	60 163
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)			A5	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	13 018	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles		facultatives	A6	obligatoires	A9
			dont cotisations facultatives Madelin		A7	
			dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		A8	
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N		
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
CHARGE PERSONNEL - CH EXTERNE				391		
DOTATION PROVISION EXCEPTIONNELLE				8 500		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

DocuSigned by:
Philippe Gautier
82C26C26A242403...

Hemeria Airship

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice de 6 mois clos le 30 juin 2023)

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

KPMG S.A.
480 avenue du Prado
CS 90021
13272 Marseille Cedex 8

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice de 6 mois clos le 30 juin 2023)

Aux Associés
Hemeria Airship
Zone Artisanale Labal Prioul
2 Chemin de La Val Priout
31450 AYGUESVIVES

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Hemeria Airship relatifs à l'exercice de 6 mois clos le 30 juin 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Hemeria Airship
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels
Exercice de 6 mois clos le 30 juin 2023 - Page 2

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Hemeria Airship
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels
Exercice de 6 mois clos le 30 juin 2023 - Page 3

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Marseille, le 1^{er} décembre 2023

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

KPMG S.A.

Olivier Destruel

Olivier Destruel

 *Cécile Claire Bourguignon*

Cécile Bourguignon

certifié conforme par le Président en date du 26 février 2024

DocuSigned by:
Philippe Gautier
82C28C28A242403...

HEMERIA AIRSHIP S.A.S.
Société par actions simplifiée au capital de 247.700 euros
Siège social : 2 Chemin de la Val Priout – ZA Labal Prioul - 31450 Ayguesvives
812 698 074 R.C.S. Toulouse

(la « Société »)

**ACTE SOUS SEING PRIVE CONSTATANT LES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES
EN DATE DU 21 DECEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 21 décembre,

Les soussignés :

- (1) **HEMERIA INVEST S.A.S.**, société par actions simplifiée, dont le siège social est situé au 8 Impasse Boudeville à Toulouse (31110), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Toulouse sous le numéro 794 310 821, et
- (2) **DEFINVEST**, fonds professionnel spécialisé, représenté par sa société de gestion Bpifrance Investissement, société par actions simplifiée au capital de 20.000.000 euros, dont le siège social est sis 27-31 Avenue du Général Leclerc, 94710 Maisons Alfort et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Créteil sous le numéro 433 975 224,

seuls associés (les « Associés ») de la Société,

connaissance prise des projets de décisions, des comptes de la Société relatifs à l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2023 et clos le 30 juin 2023, du rapport de gestion pour ce même exercice et des rapports des commissaires aux comptes de la Société,

ont pris, à l'initiative du Président de la Société, aux termes du présent acte sous seing privé et conformément aux stipulations du paragraphe 3 de l'article 14.4 des statuts de la Société, les décisions portant sur l'ordre du jour suivant (les « Décisions ») :

1. Approbation des conditions dans lesquelles les Décisions sont prises – Confirmation de la remise de toutes informations préalables requises ;
2. Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2023 ;
3. Affectation du résultat de l'exercice ;
4. Approbation du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions règlementées ;
5. Prise d'acte de l'expiration du mandat de Commissaire aux Comptes de KPMG ;
6. Quitus au Président et aux Directeurs Généraux Délégués pour l'exercice de leur mandat et décharge du Commissaire aux comptes de sa mission durant l'exercice clos le 30 juin 2023 ;

7. **Pouvoirs pour les formalités.**

Les sociétés KPMG et PriceWaterhouseCoopers Audit, co-commissaires aux comptes de la Société, ont été préalablement avisés des présentes.

PREMIÈRE RÉSOLUTION

*Approbation des conditions dans lesquelles les Décisions sont prises
Confirmation de la remise de toutes informations préalables requises*

Les Associés :

- **déclarent** que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi, les règlements et les statuts leur ont été communiqués, ou qu'ils ont été tenus à leur disposition au siège social de la Société,
- **déclarent et reconnaissent** avoir pu prendre pleine et entière connaissance de l'ordre du jour et de tous les documents et informations requises et nécessaires à leur information préalablement à la prise des Décisions, dans un délai suffisant pour leur permettre de voter utilement et en toute connaissance de cause sur les Décisions qu'ils prennent, et
- **décident de renoncer**, en tant que de besoin, à titre définitif et irrévocable, au bénéfice des dispositions réglementaires, légales et statutaires applicables relatives aux délais de convocation et/ou de mise à disposition des documents et formalités prescrits par la loi, les règlements et/ou les statuts.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2023

Les Associés, après avoir pris connaissance (i) du rapport de gestion établi par le Président, sur la situation et l'activité de la Société pendant son exercice clos le 30 juin 2023 et (ii) du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels et sur l'exécution de sa mission,

- **approuvent** les comptes dudit exercice, comprenant le compte de résultat, le bilan et son annexe, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports, et
- **prennent acte** de l'absence de dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'Impôt sur les Sociétés telles que visées à l'article 39-4 du code général des impôts.

TROISIÈME RÉSOLUTION

Affectation du résultat de l'exercice

Les Associés, après avoir constaté que les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2023 se soldent par une perte comptable de 64.931 €,

- **décident** de l'affecter en totalité au compte « *Report à nouveau* » qui s'élève ainsi après l'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2023 à la somme de – 4.233.708 €, et
- **prennent acte** qu'il n'a été versé aucun dividende au titre des 3 précédents exercices.

QUATRIÈME RÉOLUTION

*Lecture et approbation du rapport spécial des Commissaires aux Comptes
sur les conventions règlementées*

Les Associés **constatent** que le rapport spécial des Commissaires aux Comptes ne fait état d'aucune convention visée par les dispositions de l'article L.227-10 du Code du Commerce et **approuvent** ledit rapport.

CINQUIÈME RÉOLUTION

Prise d'acte de l'expiration du mandat de Commissaire aux Comptes de KPMG

Les Associés, après avoir pris connaissance du rapport du Président, **prennent acte** que le mandat de commissaire aux comptes de KPMG est arrivé à échéance et **décident** ne pas renouveler ce mandat.

SIXIÈME RÉOLUTION

*Quitus au Président et aux Directeurs Généraux Délégués pour l'exercice de leur mandat et décharge du
Commissaire aux comptes de sa mission durant l'exercice clos le 30 juin 2023*

Les Associés :

- **donnent quitus** au Président, au Directeur Général et au Directeur Général Délégué de l'exécution de leur mandat pour l'exercice clos le 30 juin 2023 ;
- **déchargent** également les Commissaires aux comptes de leur mission au titre de l'exercice clos le 30 juin 2023.

SEPTIÈME RÉOLUTION

Pouvoirs pour les formalités

Les Associés donnent tous pouvoirs au porteur de copies ou extraits certifiés conformes du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, requises par la loi et afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent acte sous seing privé qui a été signé par tous les Associés par voie électronique au moyen du procédé DocuSign.

DocuSigned by:
Philippe Gautier
82C28C26A242403...

HEMERIA INVEST S.A.S.
représentée par son Président
Monsieur Philippe GAUTIER

DocuSigned by:
Alexis d'Herouville
C7C516F5EB45457 ..

DEFINVEST, représentée par sa société de
gestion, Bpifrance Investissement,
représentée par Monsieur Alexis
D'HEROUVILLE

Bilan Actif

HEMERIA AIRSHIP

DocuSigned by:

Philippe Gautier

82C28C26A242403...

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 30/06/2023	Net (N-1) 31/12/2022
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement			41 477	
Frais de développement	41 477		41 477	
Concession, brevets et droits similaires	17 109	14 274	2 836	5 628
Fonds commercial	29 999		29 999	29 999
Autres immobilisations incorporelles	3 036 170		3 036 170	3 030 104
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	3 124 756	14 274	3 110 482	3 065 731
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	516 249	57 311	458 938	474 282
Installations techniques, matériel et outillage industriel	1 661 373	814 360	847 013	1 025 488
Autres immobilisations corporelles	121 481	57 459	64 022	64 180
Immobilisations en cours	5 985		5 985	
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	2 305 089	929 131	1 375 958	1 563 951
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	80 594	52 035	28 559	28 559
TOTAL immobilisations financières :	80 594	52 035	28 559	28 559
ACTIF IMMOBILISÉ	5 510 439	995 440	4 514 999	4 658 241

STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement	684 484	180 693	503 792	488 480
Stocks d'en-cours de production de biens	32 681		32 681	22 941
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis	31 475	31 475		
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :	748 641	212 168	536 473	511 421
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes	215 589		215 589	244 849
Créances clients et comptes rattachés	9 111 946		9 111 946	7 290 036
Autres créances	3 383 430		3 383 430	3 241 927
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	12 710 965		12 710 965	10 776 812
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	26 263		26 263	1 603 229
Charges constatées d'avance	75 863		75 863	44 974
TOTAL disponibilités et divers :	102 126		102 126	1 648 203
ACTIF CIRCULANT	13 561 732	212 168	13 349 564	12 936 437

Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				

TOTAL GÉNÉRAL**19 072 171****1 207 608****17 864 563****17 594 677**

Bilan Passif

HEMERIA AIRSHIP

RUBRIQUES	Net (N) 30/06/2023	Net (N-1) 31/12/2022
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé 247 700	247 700	247 700
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	3 398 399	3 398 399
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	(4 168 808)	(3 363 497)
Résultat de l'exercice	(64 930)	(805 310)
TOTAL situation nette :	(587 640)	(522 709)
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 434 381	1 434 381
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	846 742	911 672
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées	753 569	753 569
AUTRES FONDS PROPRES	753 569	753 569
Provisions pour risques	494 472	494 472
Provisions pour charges	134 350	217 257
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	628 822	711 729
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	170 910	246 074
Emprunts et dettes financières divers	5 074 635	3 624 635
TOTAL dettes financières :	5 245 544	3 870 709
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS	5 302 769	5 302 769
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 558 240	2 709 700
Dettes fiscales et sociales	2 190 330	2 451 034
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		16 402
Autres dettes		60 000
TOTAL dettes diverses :	4 748 570	5 237 136
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	338 546	807 093
DETTES	15 635 430	15 217 707
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	17 864 563	17 594 677

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A										Désignation de l'entreprise : HEMERIA AIRSHIP		Néant <input type="checkbox"/> *						
INCORP.	CADRE A	IMMOBILISATIONS								Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations						
										1		2		3		4		
		Frais d'établissement et de développement								TOTAL I		CZ		D8		D9	41 477	
		Autres postes d'immobilisations incorporelles								TOTAL II		KD	3 077 213	KE		KF	6 066	
CORPORELLES	CORPORELLES	Terrains										KG		KH		KI		
		Constructions	Sur sol propre		Dont Composants		L9				KJ	415 570	KK		KL			
			Sur sol d'autrui		Dont Composants		M1				KM	100 679	KN		KO			
		Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants		M2				KP		KQ		KR			
			Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants		M3				KS	1 658 151	KT		KU	3 222		
		Installations générales, agencements, aménagements divers *								KV		KW		KX	3 208			
		Matériel de transport *								KY		KZ		LA				
		Matériel de bureau et mobilier informatique								LB	111 850	LC		LD	6 423			
		Emballages récupérables et divers *								LE		LF		LG				
		Immobilisations corporelles en cours								LH		LI		LJ	5 985			
Avances et acomptes								LK		LL		LM						
								TOTAL III		LN	2 286 250	LO		LP	18 839			
FINANCIÈRES	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence								8G		8M		8T				
		Autres participations								8U		8V		8W				
		Autres titres immobilisés								1P		1R		1S				
		Prêts et autres immobilisations financières								1T		1U	80 594	1V				
		TOTAL IV								LQ		LR	80 594	LS				
								TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	5 444 058	ØH		ØJ	66 382			
INCORP.	CADRE B	IMMOBILISATIONS								Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence				
										1		2		3		4		
		Frais d'établissement et de développement								TOTAL I		IN		CØ	41 477	D7		
		Autres postes d'immobilisations incorporelles								TOTAL II		IO		LV	3 083 279	IX		
CORPORELLES	CORPORELLES	Terrains										IP		LX		LY		
		Constructions	Sur sol propre								IQ		MA	415 570	MB		MC	
			Sur sol d'autrui								IR		MD	100 679	ME		MF	
		Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenets et am. des constructions								IS		MG		MH		MI	
			Installations techniques, matériel et outillage industriels								IT		MJ	1 661 373	MK		ML	
		Inst. gales, agenets, aménagements divers								IU	3 208	MM		MN		MO		
		Matériel de transport								IV		MP		MQ		MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier								IW	118 273	MS		MT		MU		
		Emballages récupérables et divers*								IX		MV		MW		MX		
		Immobilisations corporelles en cours								MY	5 985	MZ		NA		NB		
Avances et acomptes								NC		ND		NE		NF				
								TOTAL III		IY		NG	2 305 089	NI				
FINANCIÈRES	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence								IZ		ØU		M7		ØW		
		Autres participations								IØ		ØX		ØY		ØZ		
		Autres titres immobilisés								1I		2B		2C		2D		
		Prêts et autres immobilisations financières								12		2E	80 594	2F		2G		
		TOTAL IV								13		NJ	80 594	NK		2H		
								TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		14		ØK	5 510 439	ØL		ØM		

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise HEMERIA AIRSHIP										Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A												
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *												
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement			CY			EL			EM		EN	
Fonds commercial			RE			RF			RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles			PE 11 482			PF 2 792			PG		PH 14 274	
TOTAL I			RK 11 482			RM 2 792			RN		RO 14 274	
Terrains			PI			PJ			PK		PL	
Constructions			PM 10 389			PN 10 389			PO		PQ 20 779	
			PR 31 578			PS 4 955			PT		PU 36 533	
Inst. générales, agencements et aménagements des constructions			PV			PW			PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ 632 663			QA 181 697			QB		QC 814 360	
Autres immobilisations corporelles			QD			QE 174			QF		QG 174	
			QH			QI			QJ		QK	
Matériel de bureau et informatique, mobilier			QL 47 670			QM 9 616			QN		QO 57 285	
Emballages récupérables et divers			QP			QR			QS		QT	
TOTAL II			QU 722 300			QV 206 831			QW		QX 929 131	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)			ØN 733 782			ØP 209 623			ØQ		ØR 943 405	
CADRE B												
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES												
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		
Frais établissements		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6	N7	N8	N9	N10
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV	RW	RX	RY	RZ
Autres immob. incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1	Q2	Q3	Q4	Q5
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD				
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions		Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6				
		R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4				
Inst. gales, agenc et am. des const.		S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2				
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immobilisations corporelles		U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7				
		U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5				
		V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3				
Emballages récup. et divers		W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1				
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participations		NL			NM			NO				
TOTAL III												
Total général (I + II + III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)			NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ			
CADRE C												
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			Montant net au début de l'exercice			Augmentations			Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler									Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations									SP		SR	

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Désignation de l'entreprise <u>HEMERIA AIRSHIP</u> Néant <input type="checkbox"/> *					
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
	- corporelles	6E	6F	6G	6H
	sur - titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
	- titres de participation	9U	9V	9W	9X
	- autres immobilisations financières (1)*	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
	- d'exploitation	UE	UF		
Dont dotations et reprises	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.					
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

N° 2057-SD 2023

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	80 594	UV		UW	80 594			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	9 111 946		9 111 946					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY	393		393					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	1 979 222		1 979 222				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	517 699		517 699				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN	4 793		4 793				
		Divers		VP	617 368		617 368				
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	258 685		258 685					
	Charges constatées d'avance		VS	75 863		75 863					
	TOTAUX			VT	12 646 563	VU	12 565 969	VV	80 594		
RENOIS	(1)	- Prêts accordés en cours d'exercice		VD							
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH	170 910		112 180		58 730			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	2 558 241		2 238 003		320 237				
Personnel et comptes rattachés		8C	246 907		246 907						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	426 386		334 917		91 469				
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	1 416 022		1 416 022					
Obligations cautionnées			VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	95 744		74 424		21 321			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	5 074 635						5 074 635		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	338 546		338 546						
TOTAUX			VY	10 327 391	VZ	4 761 000	491 756		5 074 635		
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	75 700	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

Désignation de l'entreprise : HEMERIA AIRSHIP		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : 30062023		
I. RÉINTÉGRATIONS							BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés							WA	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art.39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	WB		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	XE		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	2 321	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)		XX	XW	2 321
	Amendes et pénalités		WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)*		XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *							XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)							I7	
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7	
	RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉRÉES	Moins-values nettes - imposées aux taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)							I8
à long terme - imposées aux taux de 0 %							ZN		
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*			- Plus-values nettes à court terme				WN		
							WO		
- Plus-values soumises au régime des fusions									
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)									
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art.39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW	WQ	11 011
					Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro		M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage									
							TOTAL I	WR	13 332
II. DÉDUCTIONS							PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*									
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)									
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme - imposées au taux de 15 % (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)							WV	
	- imposées au taux de 0 %							WH	
	- imposées au taux de 19 %							WP	
	- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures							WW	
	- imputées sur les déficits antérieurs							XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %							I6	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*							WZ	
Régime des sociétés mères et des filiales* Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation				2A	XA		
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 233 B du CGI)									
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*.									
Majoration d'amortissement*									
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations *	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art.44 sexies A)	L5	XF
		ZFU-TE (art.44 octies A)		ØV	Société investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3	Zone de reconstruction de la défense (44 terdecies)	PA	
	Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)		PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art.44 duodécies)	1F	Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)	XC		
				Zone de revitalisation rurale (44 quindecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB		
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)								
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)		YH	XG	305 527	
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		YA	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		YC			
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		YB	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		YD			
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)		YI	Créance dégagée par le report en arrière de déficit		ZI			
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL						
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									
							Y2		

9

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

N° 2058-A-SD 2023

III. RÉSULTAT FISCAL			TOTAL II	XH	464 186
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	XI			
	déficit (II moins I)			XJ	450 854
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *		ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *				XL	
RÉSULTAT FISCAL	BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN		XO	450 854

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 NOT-SD

10

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

N° 2058-B-SD 2023

Désignation de l'entreprise <u>HEMERIA AIRSHIP</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	7 317 555
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4 ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4Bis - K5)		K6	7 317 555
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)		YJ	450 854
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	7 768 409
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice		ZT	316 882
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	
		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
PROV IDR	8X	2 321	8Y 93 728
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :			
		ligne WI	ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le mmontant du transfert).

11

**TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

DGFIP N° 2058-C-SD2023

Désignation de l'entreprise <u>HEMERIA AIRSHIP</u>										Néant <input type="checkbox"/> *								
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	(3 363 497)	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB											
						- Autres réserves	ZD											
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(805 310)		Dividendes		ZE											
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions		ZF											
	TOTAL I	ØF	(4 168 808)		Report à nouveau		ZG	(4 168 808)										
										TOTAL II		ZH	(4 168 808)					
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :								
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7										YQ							
	— Engagements de crédit-bail immobilier										YR							
	— Effets portés à l'escompte et non échus										YS							
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	— Sous-traitance										YT	907 184						
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8										XQ	130 331						
	— Personnel extérieur à l'entreprise										YU							
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	84 550						
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV							
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES										ST	376 392						
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	1 498 457						
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE										YW	16 342						
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS										9Z	52 217						
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052										YX	68 559						
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée										YY	259 451						
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	320 005						
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de l'année N)*										ØB							
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*										ØS							
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK							
	— Numéro de centre de gestion agréé* XP										— Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 sinon 0	ZR				
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG							
	— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										RH							
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL									
					Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC									
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO									
					Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF									
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale										JH	0						
										N° SIRET de la société mère du groupe		JJ						

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

(16)

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2059-E-SD2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : HEMERIA AIRSHIP		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01012023		et clos le : 30062023	
Durée en nombre de mois		6	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel : *	YP	59	
dont apprentis	YF	1	
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	3 426 976	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		
TOTAL 1	OX	3 426 976	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	985	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	7 500	
Subventions d'exploitation reçues	OF	29 875	
Variation positive des stocks	OD	7 593	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	45 953	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats	ON	414 922	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	1 383 119	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	11 210	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	13 225	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	1 822 476	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	1 650 454
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	1 650 454	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE, cocher la case	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX		
Effectifs au sens de la CVAE *	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique	HX		
Période de référence	GY	du	GZ
Date de cessation	HR		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2059-F-SD 2023

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)



(1)

Néant

EXERCICE CLOS LE 3 0 0 6 2 0 2 3

N° SIRET 8 1 2 6 9 8 0 7 4 0 0 0 2 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE HEMERIA AIRSHIP

ADRESSE (voie) 2 CHEMIN DE LA VAL PRIOUT

CODE POSTAL 31450

VILLE AYGUESVIVES

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination HEMERIA INVEST
 N° SIREN (si société établie en France) 7 9 4 3 1 0 8 2 1 % de détention 85 Nb de parts ou actions 21055
 Adresse : N° 8 Voie IMPASSE BOUDEVILLE
 Code Postal 31100 Commune TOULOUSE Pays FR

Forme juridique SA Dénomination DEFINVEST-BPI FRANCE
 N° SIREN (si société établie en France) 4 3 3 9 7 5 2 2 4 % de détention 15 Nb de parts ou actions 3715
 Adresse : N° 27 Voie AVENUE DU GENERAL LECLERC
 Code Postal 94710 Commune MAISONS ALFORT Pays FR

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

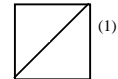
18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2059-G-SD 2023

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)

Néant *

EXERCICE CLOS LE 3 0 0 6 2 0 2 3

N° SIRET 8 1 2 6 9 8 0 7 4 0 0 0 2 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE HEMERIA AIRSHIP

ADRESSE (voie) 2 CHEMIN DE LA VAL PRIOUT

CODE POSTAL 31450

VILLE AYGUESVIVES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE p5

Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065-SD

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

2023

Exercice ouvert le	01012023	et clos le	30062023	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	<input checked="" type="checkbox"/>
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :		Adresse du siège social :	
HEMERIA AIRSHIP 2 CHEMIN DE LA VAL PRIOUT 31450 AYGUESVIVES France		2 CHEMIN DE LA VAL PRIOUT 31450 AYGUESVIVES	
SIRET	81269807400026		
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET :

B ACTIVITE

Activités exercées CONSTRUCTION AERONAUTIQUE SPATIALE Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	450 854
	Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%	
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
	Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	
			PV exonérées (art. 238 quindecies)	

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies Jeunes entreprises innovantes Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur

Entreprise nouvelle, art. 44 septies Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies Autres dispositifs Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies

Société d'investissement immobilier cotée Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3- Si vous êtes l'entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
ECF <input checked="" type="checkbox"/>	Nom et adresse du prestataire 313966129 SA SAGE
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI	Si oui, indication du logiciel utilisé AKUITEO
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
<i>Tél :</i>	<i>Tél :</i>
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
CGA <input type="checkbox"/> Viseur conventionné <input type="checkbox"/> N° d'agrément CGA	Date : 12102023 Lieu : AYGUESVIVES Qualité : Nom du signataire :